

Zeitschrift: Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern
Herausgeber: Historischer Verein des Kantons Bern
Band: 40 (1949-1950)
Heft: 2

Artikel: La chute de la République de Berne en 1798 : décrite par un témoin oculaire vaudois
Autor: Rapp, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-371007>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**La chute de la République de Berne
en 1798**

décrite par un témoin oculaire vaudois

Par

Georges Rapp

Dans les archives personnelles du Landamman Henri Monod, dont l'accès nous a été aimablement ouvert par les descendants de cet homme d'état vaudois ¹⁾, se trouve un cahier couvert d'une grande écriture de scribe, reconnaissable dans maints documents officiels du Petit Conseil du Canton de Vaud datant de la période de l'Acte de Médiation. C'est la copie non signée d'une longue lettre, ou plutôt d'un extrait de lettre, dont le copiste a omis entre autres l'en-tête, la date et les formules de salutations.

L'auteur y traite des événements de 1798 dans la République de Berne. Il peut l'avoir écrite dans la deuxième moitié de cette année ou au début de l'année suivante. En effet, s'il fait allusion, à la fin de l'extrait de sa lettre, aux missions que l'ancien commissaire des guerres de LL. EE., Gottlieb von Jenner, remplit auprès du Directoire français dans les derniers mois de 1798 et en janvier 1799, il n'en fait en revanche aucune à la reprise des hostilités entre la France et la deuxième coalition ni à leur extension sur le sol suisse. S'il avait eu ce spectacle sous les yeux, il eût peut-être donné un éclairage un peu différent à sa relation de l'entrée des Français dans la capitale.

L'objet dont il traite, l'ampleur relative des considérations auxquelles il se livre, le ton parfois confidentiel, mais presque toujours soutenu, et le poli du style font supposer que son correspondant était probablement un Vaudois, un Vaudois cultivé et occupant une situation élevée dans le nouveau régime de la République helvétique: néanmoins, ce ne devait pas être Monod, qui aurait certainement conservé l'original de la lettre.

L'auteur lui-même est aussi, selon toute apparence, un Vaudois. Son analyse rapide, mais pénétrante, des causes et des étapes de la chute de l'ancien régime bernois, l'étendue même de son information, d'ailleurs pas toujours très sûre à cause de son caractère essentiellement oral et en raison du peu de recul dont il disposait, prouvent qu'il n'était pas le premier venu, qu'il résidait à Berne depuis plusieurs années et y possédait quelques relations dans les familles régnantes. De tournure d'esprit et de sympathies conservatrices, il avoue une admiration sincère pour l'avoyer de Steiger. Ce qui ne l'empêche pas de se montrer rétrospectivement sévère pour l'ensemble des Gouvernants bernois, de cette âpre sévérité dont sont souvent capables des amitiés déçues et prêtes à se muer en haine.

L'auteur paraît avoir particulièrement souffert des accusations proferées à Berne contre les Vaudois dans l'amertume de la défaite. Sa culture classique, le tour oratoire de son style comme aussi la complaisance avec laquelle il insiste sur les aspects moraux et religieux de la décadence de l'ancien régime, trahissent peut-être un pasteur: l'ecclésiastique était, on le sait, avec les juristes, le seul type d'intellectuel que connût la société vaudoise avant la Révolution. Enfin, père de plusieurs petits enfants, il pouvait être dans la force de l'âge.

Toutes ces caractéristiques s'appliquent assez bien au *pasteur Louis-Auguste Curtat (1759—1832)*. Il fut suffragant du pasteur Réal à la paroisse française de Berne dès 1786, puis succéda à ce ministre en 1788 pour se marier peu après. Rentré comme troisième pasteur au chef-lieu vaudois en 1800, Curtat devint doyen de la classe des pasteurs de Lausanne, professeur à l'Académie et l'un des ornements de l'Eglise réformée de son canton. Maître très dévoué à ses étudiants, prédicateur émouvant et impérieux, il fut l'initiateur du Réveil religieux en Pays de Vaud protestant avant d'inspirer les persécutions officielles dont celui-ci fut frappé dès 1824^{1a)}.

Pendant son séjour à Berne, il assista dans la capitale à toutes les phases de l'agonie de la vieille République. Il en fit même le récit dans une lettre à sa sœur Eléonore, qu'il surnommait familièrement «Lelet» et qui semble avoir été la confidente de toutes ses réflexions, même les moins propres à intéresser une femme. Cette longue missive figure au recueil de copies de sa correspondance avec les membres de sa famille, conservées à la Bibliothèque de la Faculté Libre de Théologie de Lausanne.^{1b)} La parenté du style véhément et la similitude de nombreux détails avec la relation anonyme rangée dans ses archives par le Landamman Monod, enlèvent tous nos doutes sur l'auteur de celle-ci: nous signalerons plus loin les ressemblances les plus caractéristiques.

L'attitude du ministre Curtat à l'égard du régime bernois était celle de la majorité des gens de son état. Le loyalisme du clergé vaudois, on le sait, fut jusqu'à la fin l'une des plus sûres assises de la souveraineté de LL. EE. Fortifié par le spectacle des violences anticléricales en France, ce sentiment survécut chez de nombreux ministres bien au delà de la révolution, jusqu'en pleine Restauration.

Quand se multiplièrent, dès 1790, les signes prémoniteurs d'un bouleversement prochain, le tempérament passionné et les talents du futur doyen Curtat le mirent, sans qu'il le recherchât, au pre-

mier rang des défenseurs du Souverain. Tout en gardant l'anonymat par égard pour sa qualité d'ecclésiastique, il fit imprimer à Aarau en 1793 une apologie assez habile du régime menacé. Elle s'intitulait «Du Gouvernement de Berne»; elle fut tôt après traduite en allemand. «Il importe fort peu, écrivait-il, à l'ensemble d'une société que ses chefs se choisissent eux-mêmes ou qu'un peuple aveugle les nomme, qu'ils soient tirés d'une seule ville ou de plusieurs, s'ils la gouvernent aussi bien ou même mieux que s'ils étaient choisis par cette société. Il ne nous importe point de savoir qui sont ceux qui nous gouvernent, mais si nous sommes bien gouvernés, et comme nous trouvons depuis fort longtemps ce dernier avantage dans notre constitution, j'en conclus qu'elle est bonne.»

Curtat rendait avec scrupule à César ce qui est à César. Homme d'autorité, il fut d'autant plus déçu par les abdications patriciennes de 1798 et les scènes de désordre, d'incompétence et de veulerie au milieu desquelles s'accomplit le naufrage de la vieille République. Avec une soudaineté qui n'étonne qu'au premier abord, il tourna le dos à l'impuissance des anciens souverains pour se rallier au nouveau pouvoir élu, sans bien savoir d'ailleurs s'il préférerait une république vaudoise autonome, un état centralisé suisse, ou même le rattachement à la France.²⁾ «Mon cœur, écrivait-il à sa sœur le 13 mars 1798, est aussi tranquille et soumis qu'il puisse l'être. J'ai été fidèle au Gouvernement existant de ma patrie, je le serai au nouvel ordre de choses et contribuerai à le soutenir de toutes mes forces. J'obéirai aux lois, je respecterai la constitution et les autorités qui seront établies.» — «... Notre Pays de Vaud sera souvent un théâtre de guerre, répétait-il le 30 mars; cependant cette opinion ou cette conviction que j'ai ne m'empêche point d'acquiescer de cœur à tout ce qui se fera, parce qu'un bon citoyen doit toujours suivre l'avis et les décisions de la majorité de sa Patrie.»

C'était beaucoup présumer d'un cœur qui précisément n'y était pas. Jugeant de toutes choses sous l'angle du conducteur spirituel, le voici qui tourne le dos presque aussitôt avec fureur au nouveau régime, dès qu'il y vit une création arbitraire de l'envahisseur et qu'il crut deviner chez ses tenants vaudois une indifférence hostile à l'égard de la religion et de ses ministres. Il épanche sa bile dans une lettre à sa sœur, non datée, mais qui semble avoir été écrite peu de jours après l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution helvétique (12 avril). «... Tout ce vain appareil de liberté, s'écrie-t-il, ne tend qu'à renverser la religion et les ministres filent avec orgueil les funestes liens qui serviront, je ne dis pas seulement à les

enchaîner, mais encore à les traîner affreusement dans la boue...» — On retrouvera plus loin quelques pages intéressantes de cette diatribe.³⁾ Précédée d'un extrait de sa lettre du 30 mars à sa sœur, elle complète heureusement la relation des événements de mars que nous avons attribuée au ministre vaudois.

En vérité, Curtat resta jusqu'à la fin homme d'ancien régime, imbu de la tradition qui associait étroitement un clergé autoritaire et soucieux d'orthodoxie à la fermeté d'un Souverain paternel. L'auteur du «Gouvernement de Berne» ne devait se retrouver à son aise que dans l'atmosphère de la restauration. Il finit même par accepter du régime de 1814 une de ces places de député au Grand Conseil que la constitution imposée par les Alliés réservait à quelques intellectuels peu connus de la foule, en les faisant nommer par une commission électorale sans exiger le cens d'éligibilité. C'était bien de la malchance. Nommé le 6 mai 1829, il rentrait dans le rang moins de deux ans plus tard, salué d'un arbre de liberté dressé sous ses fenêtres. Il termina sa carrière terrestre têt après les mouvements de 1830: la tolérance religieuse commençait seulement de pénétrer à son tour dans les institutions que les libertés démocratiques venaient de transformer.

Laissons-lui maintenant la parole.

* * *

La chute de l'ancien Etat de Berne a été accompagnée d'évènements qui semblent si compliqués et si contradictoires que l'on ne peut en donner une idée juste sans faire connaître exactement les causes internes qui l'ont amenée, et les différents partis qui ont joué quelque rôle dans cette scène de destruction.

Une première cause de la ruine de l'aristocratie bernoise est sans doute la perte de cet esprit militaire qui s'était formé dans les périls de sa fondation, et éteint dans ceux d'une longue prospérité. Cependant, comme elle n'est pas tombée par la seule force des armes, la perte de l'esprit militaire lui a été moins fatale que la perte de l'esprit public: dans la ville, on n'entendait jamais parler de la patrie, mais de sa famille, et dans les campagnes on ne pensait qu'à l'argent. L'ancienne énergie des Bernois était encore étouffée par ces systèmes et ces subtilités métaphysiques des littérateurs d'Allemagne⁴⁾ qui s'étaient répandues depuis quelques années; elles avaient produit un changement sensible dans l'état, dans le clergé, et détruisant l'uniformité des principes religieux et moraux, elles avaient détruit l'uniformité dans les vues politiques.

Malgré cela, l'Etat de Berne aurait pu subsister encore longtemps par sa propre force et par la sagesse de son administration, si la révolution de France ne fût venue ajouter à ces principes d'une décadence plus éloignée les causes d'une ruine plus prochaine. Comme cette révolution était bien plus dans les opinions que dans l'ordre politique, elle trouva plusieurs partisans, non seulement dans les classes inférieures, mais chez les membres des Deux-Cents et du Sénat: ce n'est pas qu'ils voulussent en appliquer les principes à leur gouvernement, car, par la contradiction la plus étrange, ils avaient en horreur pour leur pays ce qu'ils exaltaient pour la France, et les démocrates bernois n'étaient que des espèces de monstres incompréhensibles. Mais comme ils faisaient profession d'être partisans de la révolution française, les membres de l'Etat ont été divisés depuis dix ans en deux partis. La même division s'est glissée dans les Régences des autres cantons, et jusques dans les diètes des Corps helvétiques.

Cependant cette division a produit un grand bien, savoir de maintenir constamment la majorité des opinions dans le système d'une neutralité absolue. Il importe de ne pas confondre à cet égard les démarches d'un très petit nombre d'individus avec la vœu bien marqué du Gouvernement. Le Ministre d'Angleterre Fitz Gerald ⁵⁾ fut vivement repris pour une note violente qu'il avait présentée à l'occasion du 10 août: on a travaillé à contenir les intrigues des émigrés; on a arrêté une tentative du Comte d'Artois pour faire fondre du canon à Aarau ⁶⁾.

L'an 1795 fut très funeste à l'Etat de Berne par la nouvelle promotion qui a introduit dans le Gouvernement plusieurs jeunes gens imbus de principes et de mœurs bien différents de ceux de leurs pères. Depuis lors, l'Etat a pris sensiblement une marche rétrograde.

La même année, lorsqu'on proclamait l'athéisme à Paris, le Sénat nomma une commission pour s'occuper des moyens de maintenir la religion et les bonnes mœurs; le choix des membres de cette commission marquait l'importance qu'on mettait à cet objet et qu'on sentait bien où était le danger. Elle était composée de l'Avoyer non régnant, des deux trésoriers, et d'un Conseiller, outre quatre membres ecclésiastiques: à l'exception du jeûne extraordinaire proposé et accueilli avec empressement par tous les cantons, on ne proposa que des moyens qui sont restés sans effet, et des projets sans exécution. ⁷⁾

Je n'ai rien dit des mouvements du Pays de Vaud, ni de l'expédition qui s'y fit, parce que vous la connaissez. Seulement obser-

verai-je que le Gouvernement a fait une faute des plus mortelles en humiliant les conseils des villes dans une époque semblable; car si un particulier pardonne un outrage, un corps public ne pardonne jamais.⁸⁾

Les membres les plus éclairés de l'Etat⁹⁾ voyaient dans les progrès journaliers de la France le présage infaillible de sa ruine et ils étaient dans cette situation déplorable qu'ils prévoyaient leur chute sans pouvoir la prévenir. Ils ont toujours regardé la paix comme l'époque qui leur serait fatale: ils ont su qu'à Campo Formio l'Autriche les avait livrés aux desseins du Directoire.¹⁰⁾ — Cependant on le ménageait; on mettait sa principale espérance dans son excellent ambassadeur, Barthelemi, dont le nom sera toujours en bénédiction, et chacun s'accordait à le regarder comme le palladium de la Suisse. Si vous en exceptez un petit nombre d'hommes fort exaltés, on tremblait à la seule idée de son rappel, et tout le monde fut consterné de sa nomination au Directoire, comme d'un coup de foudre qui précédait la tempête.¹¹⁾ C'est à lui que notre pauvre patrie est redevable de quelques années de plus de tranquillité; et l'époque de son départ, commençant à dévoiler la faiblesse de l'Etat de Berne, en a présagé la fin prochaine. L'Ambassadeur ayant exigé le rappel des exilés pour affaires politiques, on obéit, quoiqu'en conservant quelque espèce de dignité et l'indépendance.¹²⁾

Son successeur parut décidément choisi pour mettre fin à l'ancien Corps Helvétique.¹³⁾ Il travailla d'abord sur les cantons avec beaucoup d'activité, sans qu'on osât y opposer le moindre obstacle. Enfin, l'arrivée d'un corps de troupes françaises à Bienne¹⁴⁾, sur le territoire de la neutralité helvétique, ne laissa plus de doutes sur les vues de nos voisins. Comme c'est ici le commencement visible et réel de la ruine des Etats de la Suisse, il importe de connaître les divers partis qui y dominaient. Je ne parle que de ceux de Berne, qui me sont particulièrement connus.

Cette République devait nécessairement tomber par le nombre de partis différents et par la désunion de ses membres; car dans la ville seule, il y avait au commencement de 1798 dix partis bien distincts et caractérisés.

Le premier, que j'appelle le parti romain, était celui de résister courageusement à la France et de périr avec honneur plutôt que de se laisser jeter par terre avec infamie. Mais ce parti n'était plus de ce siècle et il n'eut jamais plus de 27 ou 28 soutiens dans le Grand Conseil. A leur tête était l'Avoyer Steiger, *ultimus Bernensium*.¹⁵⁾

Un 2^e parti était celui des membres de l'Etat qui, en ayant horreur d'un changement et de l'entrée des ennemis, pensaient cependant qu'on ne pouvait leur opposer aucune résistance, et qu'on était décidément perdu. A la tête de ceux-ci était l'Avoyer de Mulinen.¹⁶⁾ Un 3^e parti était celui des hommes à systèmes, qui se flattaient de diriger une révolution quelconque et de faire des changements à leur gré, pensant que le moment était venu de réaliser leurs lumières allemandes et de faire quelque chose de fort beau. Un grand nombre de membres de l'Etat, de jeunes Bernois, et presque tout le clergé étaient de ce nombre. Un 4^e parti, hors de l'Etat, était celui de la bourgeoisie secondaire, qui paraissait *alors fort* zélée pour les principes français, espérant par ce moyen de renverser LL. EE. pour se mettre à leur place, avoir les bailliages, et garder la souveraineté sur tout le canton. Un 5^e parti était celui des habitants, négociants, fabricants, dont la plupart désiraient un changement dans l'ordre des choses, pour avoir part à tous les privilèges des Bourgeois. Enfin un 6^e parti était celui d'une certaine classe immorale et perdue, qui voulait tout détruire pour tout maîtriser et qui s'agitait obscurément dans un mauvais club, où il n'y eut jamais aucun homme à talents, ni digne de tenir quelque place dans l'histoire.¹⁷⁾

Dans les campagnes, il y avait deux partis distincts, celui des révolutionnaires à outrance, gagnés par des émissaires et par la promesse de ne plus rien payer, et celui qui haïssait toute idée de changement, par attachement à leur souverain ou à leur bien-être. Mais le paysan allemand bernois, enrichi par une longue paix, ne connaissait plus le patriotisme, et n'a montré qu'un mélange de bassesse et de férocité.

Dès l'arrivée des Français à Bienne, une Diète fut rassemblée à Aarau et une Diète particulière à Berne, où elle a séjourné jusqu'à la fin.¹⁸⁾

Celle d'Aarau a été beaucoup plus funeste qu'utile, parce que Mengaud y travaillait les députés des cantons. Le parti d'une généreuse défense étant celui de l'honneur, personne n'osait ouvertement le combattre et l'on prit d'abord les mesures en conséquence: toutes les milices eurent ordre de se tenir prêtes, et un corps d'observation fut placé à Nidau.¹⁹⁾ En décembre 1797, on fit avertir depuis Paris que si les Suisses voulaient donner une somme considérable, soit à titre de prêt, soit comme pour le rachat de l'Evêché de Bâle, et s'ils envoyaient en même temps à Paris une députation d'hommes plus distingués que les deux envoyés précédents²⁰⁾, tout

s'arrangerait d'une manière paisible. Cet avis secret et particulier, communiqué aux députés des cantons qui étaient à Berne, ne fut pas suivi, parce qu'ils pensaient qu'il leur arriverait comme au pape, dont les Etats furent pris l'année après avoir payé douze millions de ducats pour se racheter.²¹⁾

La déclaration du Directoire sur les privilèges du Pays de Vaud manifesta pleinement à l'Etat de Berne les desseins que l'on formait; et la proclamation du Général Ménard fut le signal de l'exécution. Dès qu'on apprit le mouvement que se faisait au Pays de Vaud, la consternation parut la disposition dominante des esprits: mais comme elle a quelque chose de bas, on cherchait à la couvrir par des propos qui tenaient du délire ou de l'excès de l'orgueil qui sent et cache sa faiblesse. Les termes de *gueux qu'on avait nourris, de scélérats*, étaient prodigués à notre pauvre peuple, et l'on disait hautement qu'on l'abandonnerait aux Français, qu'on ne lui donnerait plus de blé, et qu'on n'achèterait plus ses vins. L'idée extravagante d'abandonner le Pays de Vaud et de défendre le pays allemand, répandue par les Bernois, n'était que le cri de la douleur et non l'effet de leurs réflexions. Ils s'entendaient assez en affaires pour ne pas sentir qu'une autorité suprême, une fois avilie, est une autorité perdue, qui ne se relève jamais. Les mesures auxquelles on s'arrêta dans ce moment furent: 1) d'accélérer la prestation d'un serment national à Aarau; 2) l'appel aux habitants du Pays de Vaud d'en prêter un de fidélité; 3) l'envoi d'une commission; 4) la levée de toutes les troupes.

Pendant ce temps là, Mengaud travaillait les députés de la Diète, les persuadant qu'on n'en voulait qu'aux aristocrates de Berne; la prestation du serment se renvoyait de jour en jour, jusqu'à ce que Bâle déclara se séparer du Corps helvétique.²²⁾

Une observation qui m'a frappé est cette espèce de stupeur où l'on paraissait plongé sur les événements les plus capables de réveiller les Bernois; ils voyaient revenir les chaises de poste avec leurs armoiries effacées, ils savaient que Chillon était pris, et l'on parlait de celà, comme si ces événements eussent regardé un peuple lointain. On disait qu'il n'y aurait du danger que quand on verrait revenir les dames baillives. Chacun disait en conversation ce qu'il fallait faire, personne ne le faisait. Toutes les démarches allaient à la perte de l'Etat; on choisit pour commander au Pays de Vaud ce général Weiss, homme absurde de vanité, flattant tous les partis, et caressant tous les systèmes pour jouer un rôle. Lucerne se révolutionna²³⁾, et son nouveau Gouvernement écrivait lettres sur

lettres à celui de Berne pour le solliciter à faire de même. Les autres cantons lui déclarèrent qu'ils ne lui donneraient point de troupes de contingent pour attaquer le Pays de Vaud, la plupart des Suisses, d'après les suggestions de Mengaud, pensant qu'on n'en voulait qu'à l'aristocratie bernoise, et rétablir les privilèges de leurs sujets.²⁴⁾

L'Etat sollicita sous main le Roi de Prusse et l'Empire, qui, l'ayant déjà abandonné, ne voulurent pas le soutenir.²⁵⁾ Le parti des hommes à systèmes métaphysiques allemands, qui était peut-être le plus nombreux, disait que les Bernois devaient se révolutionner eux-mêmes, pour prévenir l'entrée des Français; pauvres gens, qui se crevaient les yeux pour ne pas voir ce que le citoyen Carnot a dit dans son excellent ouvrage apologétique.²⁶⁾

Un jeune membre du Deux-Cents, le citoyen Moutach²⁷⁾, fait la motion d'appeler les députés des communes; on y consent, mais d'abord, sous l'apparence de les consulter, et non de leur donner droit à une souveraineté qu'on voulait encore retenir quand elle leur coulait entre les mains. Le cit. Bay²⁸⁾ déclara qu'il n'entrerait qu'avec les droits du Gouvernement, qu'il était partisan de la liberté et de l'égalité: on a vu ensuite de laquelle. Dès cet instant, l'Etat a été dissous à mes yeux; j'ai senti en voyant passer ses membres l'impression qu'on éprouverait en voyant passer les ombres des morts.

Les nouveaux députés des communes ont cru qu'en condamnant le Corps où ils étaient introduits, ils seraient beaucoup plus stables. Le cit. Ringger²⁹⁾ imprimait dans la gazette qu'avant de jeter bas le vieux édifice, ils en préparaient un autre qui serait beaucoup plus parfait. — Entraînés par les événements, ces bonnes gens croyaient encore les conduire. Les paysans entrés au Deux-Cents faisaient de sanglants reproches. L'un d'entr'eux y dit aux Bernois qu'ils avaient *déguillé* (verkeiglet) le Pays de Vaud.³⁰⁾

En attendant, on levait des troupes, plutôt par la honte de n'en point lever que dans le dessein de s'en servir ou dans l'espoir de se défendre. Le parti romain dictait ces mesures d'honneur; le parti terrorisé le laissait faire. Le parti à systèmes les rendait inutiles, et un petit nombre de gens gagnés par les Français les combattaient par des voies cachées.

La ville d'Aarau arbora l'arbre de la liberté.³¹⁾ Le colonel de Buren de Lausanne la reprit; Mengaud en écrivit les reproches les plus sanglants aux Bernois, qui lui envoyèrent faire des excuses.

Les troupes bernoises arrivaient en foule, remplies de bonne volonté; elles avançaient contre le Pays de Vaud; mais Payerne et

ensuite Avenches, ayant écrit à Berne pour qu'on les retirât, *crainte de l'entrée des Français* ³²⁾, elles furent retirées jusqu'à Morat, où on éleva des retranchements.

On envoya les Conseillers Bay et Tillier ³³⁾ en députation à Mengaud. Ils y restèrent fort longtemps et écrivirent qu'on devait se rendre, que Schauenbourg arrivait avec 40 000 hommes. L'un des députés a été directeur et l'autre préfet.

Mengaud écrivait à l'Etat de Berne comme aux plus vils des humains, exigeant qu'il se démît sur la minute, ne voulant point traiter avec eux, ni entendre à aucune proposition sans ce petit préliminaire. D'un autre côté, le Général Brune, avancé à Payerne, auquel l'Etat envoya en députation les Conseillers Frisching et Tscharner de St-Jean ³⁴⁾, demanda quinze jours pour écrire au Directoire, c'est-à-dire pour prendre des mesures, et fixa le terme fatal au vendredi 2 mars. Dans cet intervalle, l'Etat tirailé de tous côtés, et par les cantons et par Mengaud et par la bourgeoisie secondaire ³⁵⁾, qui croyait qu'en effet tout cela se faisait pour elle, reconnut qu'il n'était plus que provisoire, pour une année, et qu'au bout de cette année, il se démettrait. Mengaud leur ayant témoigné que cela ne suffisait pas, les Bernois ne surent pas attaquer avec 30 000 hommes, avec une bonne artillerie, avec un trésor plus que suffisant; parce que ceux qui ne voulaient aucune hostilité faisaient révoquer le lendemain les décrets d'attaque portés le jour précédent. On travaillait l'armée et le peuple, en leur persuadant que les Bernois les trahissaient et les vendaient aux Français, en promettant l'exemption des dixmes et censes, afin que tout fût désorganisé à la fin de l'armistice.

Les députés Frisching et Tscharner retournent auprès du Général Brune et reviennent sans avoir rien fait. Les hostilités commencent près de Soleure, contre une compagnie de chasseurs de l'Oberland, isolée dans un fond, à Lennau, et dont la moitié fut tuée entre 3 batteries de canons. ³⁶⁾ L'armée des Bernois était disséminée dans une multitude de positions: seulement à Morat, il y avait 6 ou 7000 hommes. Le Colonel de Buren en commandait quelques milles dans l'Aargau, depuis Soleure en haut. On dit que, quand Schauenbourg entre dans Soleure, il alla l'embrasser, comme un de ses anciens amis de campagne. Il se promenait dans les rues de Berne le samedi, c'est-à-dire dans le fort de l'entrée des Français. ³⁷⁾

Une division de 4000 hommes de l'armée du Général Brune prend Fribourg, et les Bernois, qui étaient en forces supérieures à

Morat, avec une bonne artillerie, au lieu de passer à Fribourg, se replie sur Guminen, Neueneck et Laupen, théâtre de leur ancienne gloire et de leur entière dégradation.³⁸⁾ A Aarberg, 700 Vaudois, attaqués par une colonne venue de Bienne, se sont défendus pendant quatre jours sans être forcés: et lors même qu'ils apprirent la reddition de Berne, ils ne voulurent poser les armes qu'après avoir reçu une capitulation honorable, qui fut imprimée.³⁹⁾

Les Français attaquèrent le samedi le pont de la Singine au Neueneck, mais ils furent repoussés avec beaucoup de pertes. Ils firent diverses attaques du côté de Soleure, où toutes les troupes bernoises étaient dispersées par bataillons, et on avait défendu à chacun d'eux de quitter leurs positions pour aller secourir les autres.⁴⁰⁾

La confusion la plus effroyable régnait dans la ville. Le feu était au vaisseau de l'Etat: le parti qui ne voulait aucune résistance, soit parce qu'elle était regardée comme inutile, soit parce qu'il y avait des membres gagnés, envoyait des estafettes aux troupes et des ordres contradictoires. Ici est la confusion des ténèbres; ici sont des faits incompréhensibles pour quiconque n'en a pas suivi les causes et vu les résultats: ainsi, par exemple, quand les Français ont attaqué du côté de Soleure, un corps de volontaires, placé à Diesbach près de Buren⁴¹⁾, demandent à grands cris d'aller à la défense de leurs frères. Le capitaine montre ses ordres, qui l'interdisent, au député, au Général d'Erlach, qui leur ordonne de se replier à Schupfen, à 2 lieues de Berne, avec leur canon. Là se trouvent sept autres bataillons qui avaient reçu le même ordre⁴²⁾; et ils en reçoivent un second de revenir à Berne: ils arrivèrent le lundi matin dans la nuit sur la promenade de Lengny, sans nourriture, sans que personne leur dît ce qu'ils devaient faire. Ils restèrent le long du bois de Bremgarten à faire des feux. Les Zurichois, qui étaient venus au nombre de 2000 au secours de Berne⁴³⁾, campés entre Aarberg et le canton de Soleure, refusèrent de se battre, et une partie se retira pour défendre Zurich, à ce qu'ils dirent. Du côté de Soleure, on avait mis le Capitaine Thormann avec sa troupe dans les neiges sur une montagne, tandis que Schauenbourg venait dans sa voiture par le grand chemin.⁴⁴⁾

A la Singine, on se battait le samedi encore avec beaucoup d'ardeur, de même les Vaudois. Mais l'Etat, voyant la confusion, les contr'ordres secrets, sa propre désunion, et tout ligué contre lui, las enfin de cette longue lutte pour conserver ce qu'il n'était plus en état de retenir, se démit enfin, et tomba à petit bruit, comme

un sac de laine, remettant l'autorité à un Gouvernement provisoire composé de 100 membres ⁴⁵⁾, à la tête desquels était le trésorier Frisching. Alors le feu fut à la sainte barbe. Qui pourra peindre le dimanche 4 mars 1798, et le spectacle singulièrement terrible qu'offrit la ville de Berne dans ce jour là! D'un côté, la Bourgeoisie secondaire, croyant avoir saisi le juste moment de monter sur ce trône longtemps ambitionné, se rend en foule à la maison de ville, pour y dire ce qu'il faut faire, devenue tout à coup, en voyant la place vacante, ennemie irréconciliable d'une révolution et des Français, elle fait ouvrir l'arsenal, soigné jusqu'à ce jour avec un ordre admirable et distribue des armes à tout le monde: dans le moment les fusils, les sabres se donnent à qui en veut; plusieurs en veulent pour les vendre et en redemander et obtenir de nouvelles; on fait mettre du pain et du fromage et des tonneaux de vin dans les rues, comme pour condamner d'avarice l'Etat qui vient de succomber; on se félicite les uns les autres. A présent tout va bien, disaient-ils! La Bourgeoisie, pleine d'espoir, voulait tout mener; n'étant plus qu'un cadavre palpitant dont on a coupé la tête, elle veut employer ce reste de vie à défendre la ville seule; on fait mettre des pompes à feu et des cuves pleines d'eau dans les rues: de semblables extravagances m'ont causé le seul moment de frayeur que j'aie éprouvé dans cette scène de destruction, mais l'idée de vouloir faire brûler en un quart d'heure et piller une ville où j'étais avec ma femme et mes enfants, fut effroyable. ⁴⁶⁾

D'un autre côté, les membres de l'ancien Etat qui étaient encore dans les bureaux ou dans les affaires, soit pour épargner une effusion inutile de sang humain, soit que quelques-uns fussent gagnés secrètement par les Français, envoyaient aux différents corps d'armée l'ordre de se retirer avec armes et bagages. Les troupes qui se défendaient si bien à la Singine revinrent en fureur et en pleurant le dimanche matin; elles tuèrent leurs deux officiers Stetler et Rihyner ⁴⁷⁾, comme coupables de les vendre aux Français, ce dont ils étaient bien innocents. Ils furent assassinés à coups de fusils et de bayonnettes près du grand tilleul: ensuite, ces troupes se choisirent d'autres chefs, et retournèrent à la Singine avec plusieurs volontaires. ⁴⁸⁾ Deux cents hommes qui y étaient restés continrent les Français au delà du Pont qu'ils n'ont pu forcer.

Un bataillon d'Uri, avec son cornet et son attirail, arrive le dimanche matin dans la ville, où des ordres secrets l'avaient renvoyé. Personne ne le recueillit. On le vit tout le jour en ligne, dans la rue du marché, ne sachant que faire et contemplant le désordre

universel. Une compagnie de St-Gall arrive, avec armes et bagages, pleurant à chaudes larmes, sans que personne ne leur dise où ils doivent marcher.⁴⁹⁾ Des estafettes venaient continuellement annoncer que les Français arrivaient et se battaient déjà à Fraubrunnen, et cependant 3 ou 4000 hommes de troupes restaient, errants dans les rues comme des brebis sans berger. On résolut de défendre le Grauholz, bois sur le chemin de Soleure, à une lieue de Berne. On y fait quelques retranchements. L'Avoyer Steiger voyant ce désordre et cette démence, se rend dans cet endroit pour y mourir, de même que le Conseiller Effinger⁵⁰⁾ et d'autres Bernois encore doués de sentiments. Les autres membres du Sénat en habit bourgeois se promenaient dans les rues au milieu du tumulte des troupes. Tous les bourgeois et habitants étaient sous les armes. La nuit du dimanche fut assez tranquille jusqu'à 5 h. du matin du lundi, où l'on entendit ronfler le canon. On met le feu au signal, on sonne le tocsin; toutes les cloches, toutes les caisses d'alarme faisaient un bruit encore moins effrayant que les cris de fureur des paysans des environs de la ville, ces gras et orgueilleux campagnards qui, bien loin de la simplicité et du généreux courage de l'habitant des champs, n'avaient que l'insolence et la lâcheté; ils couraient dans les arcades, frappant sur les portes des caves avec leurs bâtons et faisaient semblant d'aller du côté de l'ennemi; des femmes, des pauvres enfants ameutés par le tocsin, des pauvres des environs de la ville couraient avec des faux, avec des serpes attachées au bout de longs bâtons. Les galériens, auxquels on avait donné d'anciens sabres suisses, allaient aussi vers la porte de Soleure. On avait placé sur la hauteur du petit vignoble de l'Altenberg un seul canon de gros calibre, qui tirait majestueusement par intervalles un coup aussi effroyable que ridicule. J'ai vu depuis (*sic*) le Grab cette troupe insensée de femmes et de paysans, rangés en ligne sur le chemin neuf, s'éclaircir sous les coups de l'artillerie volante et se précipiter ensuite vers la ville comme des moutons.

Cependant, Schauenbourg, qui ne s'attendait pas à ce moment de résistance, fit dire que si l'on continuait de se battre, il ferait brûler toute la ville. Le Gouvernement provisoire, qui ne pouvait gouverner, envoya en hâte pour capituler avec lui. Tous ces bourgeois si furieux, tous ces paysans disparaissent et s'enferment chez eux; toutes les boutiques, toutes les maisons se ferment; on crie: «Les Français approchent!» — Le vaisseau a sauté, il est englouti.

On arbore un drapeau blanc sur la cathédrale: par un mouve-

ment spontané et inconcevable, chacun montre à ses fenêtres un linge blanc attaché à un bâton, comme un pavillon.

L'inquiétude où j'étais pour ma petite famille ne me permettant point de rester chez moi, je parcourus la ville.⁵¹⁾ Il n'y avait dans les rues aucune âme vivante. Tout était dans le silence de la mort et cette ville si bruyante, où tous les bruits et les cris les plus effrayants se multipliaient il n'y avait pas un quart d'heure et dont les rues étaient pleines d'un peuple agité, ne ressemblait qu'à un vaste sépulcre. — Les hussards français commencèrent à paraître par pelotons sur les vignobles de l'Alténberg; ils caracolaient en bas, ils allaient à chaque maison de campagne faire leur main. A 11 heures, le silence universel est interrompu par l'entrée des Français. D'abord les hussards se répandent dans les rues. Ceux que la curiosité attire sont aussitôt pillés, leurs montres et leur argent enlevé. Le trésorier Frisching, revenant de l'hôtel de ville, fut dépouillé de tout, et on lui tirait son habit de dessus les épaules lorsque son domestique l'arracha aux hussards et l'introduisit dans sa maison. Ils frappaient aux portes à grands coups. Ceux qui venaient ouvrir avaient aussitôt le sabre ou le pistolet sur la poitrine et étaient obligés de donner leur or, leur argent, leurs bijoux, leur linge. Mais aucune porte close ne fut enfoncée en ville. Un petit corps de nos dragons vient se ranger sur la place du marché, avec ses beaux chevaux gras et pesants comme leurs maîtres. Les hussards arrivent avec leurs haridelles légères et crient: «A bas, mâtins!» et prennent chacun ces chevaux: ils pillent le char des bagages où ils trouvèrent force butin; car le paysan allemand portait tout son argent sur lui. Quoique la capitulation portât expressément l'exemption de tout pillage, on pilla ainsi dans la ville ce qu'on put, sans faire de violence manifeste ou bruyante. On enleva les chevaux dans les écuries: mais le Général fit publier qu'il les ferait rendre, ce qui est arrivé pour un ou deux. L'infanterie arrive, environ au nombre de 12 000 hommes, et on la loge chez les particuliers. Alors nous fîmes comme les grenouilles et commencâmes à sortir de nos portes et à parler aux Français, transportés par leur arrivée dans un nouvel ordre de choses tout trouble et incertain, et ne pensant qu'à n'être pas morts. On envoya en hâte à la Singine, annoncer la reddition de Berne. Les soldats s'y défendaient avec courage et les Français n'avaient pu les forcer: alors ils jetèrent et brisèrent leurs armes, leurs gibernes. Toute la route en était couverte, et ils se retirèrent où ils purent. Les Vaudois, comme je l'ai dit, se battaient toujours le lundi soir, et ne se retirèrent qu'avec

une capitulation. Je me suis soigneusement informé sur le moment même du nombre des morts, comme du détail des différents combats. De toute l'armée que les Bernois avaient sur pied, il n'y a eu qu'une très petite partie qui se soit battue, savoir 1400 hommes à la Singine, les 700 Vaudois à Arberg et environ 2000 hommes à Fraubrunnen et au Grauholz.⁵²⁾ Tout le reste s'est enfui, replié, dispersé sans qu'on n'ait compris autre chose qu'une désorganisation totale. Depuis Fraubrunnen aux portes de Berne, il y a eu 7 à 800 Suisses tués et un peu plus de Français, à ce que m'ont dit ceux qui ont logé chez moi le même soir.⁵³⁾ A la Singine, très peu des nôtres a péri, mais plus de 1000 Français à cause de l'artillerie qui balayait le pont. Un perruquier Kopp, capitaine, est resté à sa batterie, et a tiré jusqu'au lundi soir. Il n'a voulu quitter qu'après s'être fait donner une sauvegarde qui l'a ramené honorablement à Berne.

L'armée de Brune n'a passé qu'après la retraite et la dispersion des troupes qui étaient de ce côté; elle n'est point entrée alors en ville et a campé aux environs de Bümplitz. Toutes les campagnes à une lieue à la ronde ont été pillées avec beaucoup d'excès, les meubles brisés, et on n'a laissé que les murailles. Ce pillage a duré trois ou quatre jours.

Mais qu'est-ce que ce pillage des maisons autour de Berne par un ennemi étranger, et qui a montré en plusieurs rencontres de l'humanité et de la justice, en comparaison des horreurs commises par les paysans de la partie allemande du canton? Non seulement la plupart ont abandonné leurs drapeaux sans faire aucune défense, mais ils ont été les premiers à piller d'une manière effrénée, au point que les Français eux-mêmes les ont obligés de rendre ce qu'ils avaient pris. Passant promptement à des sentiments contraires, ou plutôt, guidés par un seul et même sentiment, leur intérêt, ils massacrent le Général d'Erlach, ailleurs les colonels de Goumoëns et Crousaz⁵⁴⁾, sous prétexte qu'ils les ont livrés aux Français, et cependant ils volent effrontément les châteaux des baillifs et des seigneurs.⁵⁵⁾ Des paysans riches de 50 000 écus, les chefs de village font ce métier, pendant que d'un autre côté ils poursuivent les Bernois et Bernoises avec une fureur de cannibales. Le conseiller Herbort⁵⁶⁾, homme immoral et hautain, voulant s'enfuir, court le risque d'être assassiné par les paysans; il revient chez lui et se brûle la cervelle: et il cru imiter Caton, et ne pas survivre à la république! Il s'est sacrifié au désespoir de son orgueil comme Caton à la vertu et il est mort sans qu'on y prit garde.

Le Général Brune, nommé Général en Helvétie, entra dans Berne et Schauenbourg en sortit. Tous deux après ces trois ou quatre jours de pillage extérieur, ont maintenu l'ordre, la sûreté et la tranquillité publiques. L'arbre de la liberté ne fut planté qu'au bout de sept ou huit jours, le citoyen Bay à la tête de la petite troupe de la cérémonie.

On fit publier l'ordre de porter toutes les armes à l'arsenal. Les Bernois aisés avaient un grand nombre d'armes d'agrément et de prix, qu'ils envoyèrent, même des épées à poignée d'or, que les Français enlevaient entre les mains des servantes. Mais insensiblement on a laissé des armes à quiconque en a voulu.

Quant à ce qui regarde le trésor, on en avait amené une partie dans l'Oberland avec des canons, dans l'idée de s'y défendre. Mais après la démission de l'Etat, cette idée n'a pas été suivie. Le Général Brune a eu l'or, Schauenbourg, qui revint, eut l'argent. Les diverses parties des richesses publiques, cachées à l'arsenal, à la Grande Eglise ou dans les caisses publiques, ont été remises aux Français; Lecarlier et Rouhière⁵⁷⁾ ont eu les contributions. Rapinat s'est jeté sur les magasins. Il y a des vertus caractéristiques, qui ne finissent qu'à la mort et qui lui survivent. Qui pourra s'empêcher d'admirer ici l'intégrité et le parfait désintéressement des anciens membres de l'Etat de Berne? Ayant de si grandes sommes entre les mains, de l'or, des lingots, si faciles à détourner, cependant accoutumés à un respect religieux pour tout ce qui tient au trésor public, ils ne s'en approprient pas une obole: leur Etat est renversé par la fraude et la violence, plusieurs s'enfuient dans l'étranger, plusieurs restent, et ils regardent toujours ce trésor comme inviolable pour eux. Quatre-vingt mille louis d'or à la caisse de l'Etat sont religieusement livrés. Une partie du trésor caché dans l'Oberland est encore envoyée à Berne par les membres de l'Etat, plus de huit jours après sa chute. C'est ainsi que cette aristocratie déchue à tant d'autres égards de la gloire qu'elle s'était acquise, après avoir été célèbre par ses actions, par sa sagesse et par les éloges des plus illustres politiques, périssant sous les coups de la discorde secrète d'un ennemi extérieur et de l'oubli de ses principes et de sa longue prospérité, conserve en mourant sa vertu principale, telle une Thisbé expirante qui couvrait encore ses pieds de sa robe.

On a remis à Rapinat le compte des propriétés publiques prises par les Français dans la seule ville de Berne; en y comprenant les magasins, il montait à 60 millions tournois.⁵⁸⁾

Les 700 Vaudois ont montré un courage héroïque. J'en ai vu plusieurs à l'Hôpital de l'Île. Un jeune Martin de Montagny s'est battu seul contre cinq hussards; il a eu 14 coups de sabre sur la tête. Un autre Martin d'Orbe a eu la jambe cassée, non par les Français, mais par un soldat allemand du canton, comme il me l'a dit à son lit de mort. Un jeune Magnin de Montricher, encore vivant, s'est battu seul contre quatre hussards; il a eu huit coups de sabre, quatre sur la tête, une main fendue, etc. Les Bourgeois de Berne, pour lesquels ces courageux *sujets* s'étaient défendus, avaient une somme de 6000 francs pour les blessés. Ils n'ont pas daigné donner un sol à ces pauvres malheureux, avec beaucoup de peine une paire de souliers. Mr. de Montricher ⁵⁹⁾ m'envoya un louis pour Magnin, pour ses vêtements et sa route. Pendant qu'ils se battaient, personne ne les a secourus, malgré leurs réclamations. Les Zurichois campés près d'eux les ont abandonnés. Tout n'a été que bassesse et perfidie dans cette prétendue guerre. On voit clairement 1) que l'on avait pris tous les arrangements pour une défense simulée ou pour empêcher la défense réelle. 2) Que le peuple ne voulant pas les Français a voulu se défendre en quelques endroits. 3) Qu'ailleurs il a été désorganisé et a refusé de se battre. 4) Que les officiers bernois, sentant l'Etat à bas, n'ont pas agi de bonne foi pour sa défense. 5) Que des contre-ordres venant du conseil de guerre ou d'un de ses membres, achevaient de mettre la confusion. Celui qui écrivait ces contre-ordres a eu tout de suite des places en Suisse et à Paris...⁶⁰⁾

Lettre de Louis-Auguste Curtat à sa sœur, du 30 mars 1798, écrite de Berne

(extrait)

Tu sauras que l'on travaille aux élections des Autorités constituées depuis huit jours. Dans la Ville, on a nommé une Municipalité presque toute d'avocats et de bourgeois, ceux-ci ayant eu l'art d'exclure les habitants des places municipales. Mais les électeurs des campagnes, en nombre très considérable, rendent aux bourgeois de Berne ce que ceux-ci ont fait aux habitants, en les éliminant presque tous des places aux Conseils législatifs et à la Chambre Administrative du Canton. Ils se nomment eux-mêmes entre eux, et je ne sache que M. de Graffenried de Bümplitz ⁶¹⁾ et M. Bay qui aient été élus: tout le reste est de bons villageois, plus adroits que les nôtres du Pays de Vaud. Le spectacle qui m'a frappé était donc cette foule de paysans qui remplissait les salles de l'hôtel de ville, sans ordre,

fumant leurs pipes dans la salle des Deux-Cents et Sénat défunts et couvrant les tapis de crotte; on dirait que c'est un corps de garde. Il y avait là quelque chose de grand et de bas, un mélange d'idées réjouissantes et tristes qui me troublait le cerveau. Abstraction faite de tout le reste, je ne voudrais pas pour beaucoup ne m'être pas trouvé à Berne dans ce temps; aimant à suivre avec réflexion ce changement de scènes et les petits cordages qui en font mouvoir les décorations. Ce chef-d'œuvre de désordre dans le séjour de l'ordre le plus minutieux et le plus parfait; ce travail de fourmis dont on a dérangé la fourmillière et qui s'agitent pour la reconstruire est vraiment curieux pour quiconque sait le voir.

Avec tout cela, j'aimerais mieux faire le spéculatif au Pays de Vaud qu'ici, parce que le Pays de Vaud est mon pays et que je me dois d'y être. J'ai été fort surpris du conseil de mon oncle ⁶²⁾ qui dit que mon départ aurait un air d'empressement. Il y a quatre ans que je lutte pour quitter Berne. Je n'ai jamais pu obtenir mon brevet du Gouvernement, ni aucune place et ai même été maltraité de trois ou quatre sénateurs quand j'ai fait ces demandes.

Tout le monde sait ma résolution de m'en aller; ainsi je ne vois pas où est l'empressement, qui d'ailleurs est aussi louable que légitime.

Je vois ici le ton des choses et j'étudie mon Berne depuis onze à douze ans, au point de savoir s'il me convient d'y rester plus longtemps; et je sais que non. Quand je t'ai priée de consulter avec le cher oncle, ce n'était pas pour savoir s'il me convenait de rester ici, ce dont je suis juge compétent, mais sur les moyens d'en sortir. J'étais une cruche en un seul point, savoir de penser encore à faire décider de mon rang ecclésiastique avec la conviction intime que j'ai que tout cela va être détruit. C'est pourquoi je me tourne d'un autre côté et cherche quelque petit supplément à mes ressources personnelles. Notre clergé vaudois est aussi cruche que moi de penser à s'organiser, à faire des doléances, à vouloir former un seul corps sur lequel on va souffler comme sur une lampe prête à s'éteindre. Il ferait mieux de se faire oublier tant que possible. Dès que le Corps Législatif sera assemblé et son comité de constitution en activité, on séparera l'Eglise, c'est-à-dire supprimera les pensions de l'Etat, et quiconque voudra un pasteur le payera. Or, tout mon but était d'avoir un poste ou une église au Pays de Vaud, pour le desservir même pour rien quand les bénéfices seront supprimés et pour ne me pas trouver sans vocation. Il me convient de quitter mon poste de Berne avant qu'il me quitte, parce que les pensions

étant supprimées, les membres de l'Église voudraient vraisemblablement y suppléer en quelque chose, et que si je commence une fois cette nouvelle marche, ici, je ne pourrais plus honnêtement retourner si vite dans mon Pays. Tu me diras que nous sommes tous actuellement d'un même pays: bien loin de là, il y a des préjugés et même des antipathies sucés avec le lait, et dont on ne revient point. Nous autres Vaudois serons toujours dédaignés ici, plus aujourd'hui que jamais, ce dont je vois chaque jour des preuves; et nous serons toujours en butte à des petites persécutions. Comment des gens de bon sens du Pays de Vaud n'ont-ils pas employé leur crédit et la bonne volonté du Directoire en notre faveur pour être constitués en République Romande, séparée de l'Allemande? Cette nation-ci nous traitera toujours en sujets et même en ennemis, et nos droits seront perdus et foulés aux pieds. Au lieu que, restant séparés, sous la protection de la France, avec notre corps législatif et notre gouvernement, nous ne serions pas vexés comme nous allons l'être. La France même aurait plus d'intérêt à l'ancien plan ⁶³⁾, 1°) d'une République Romande, 2°) d'une République une et indivisible démocratique de tous les cantons aristocratiques; 3°) de laisser les cantons populaires tels et quels en leur ôtant leurs *sujets*. Car la Suisse distinguée en petits corps sera sans prétentions, et tranquille, et amie de la France par la conformité politique. Mais unie en un seul corps allemand, elle s'imaginera bientôt être une puissance et intriguera avec les puissances. Notre Pays de Vaud sera souvent un théâtre de guerres; cependant cette opinion ou cette conviction que j'ai ne m'empêche point d'acquiescer de cœur à tout ce qui se fera, parce qu'un bon citoyen doit toujours suivre l'avis et les décisions de la majorité de sa Patrie.

*Lettre de Louis-Auguste Curtat à sa sœur (extrait), datée «Berne, 18...»,
vraisemblablement du 18 avril 1798*

Nous voilà donc non seulement soumis aux tributs, mais aux lois d'une puissance étrangère qui vous les jette au groin comme du gland aux pourceaux; nous l'avons englouti et nous avons déclaré à l'univers que nous ne sommes qu'un vil troupeau d'imbéciles esclaves incapables de se constituer eux-mêmes. Tu diras qu'on a assemblé les communes pour accepter. Grand Dieu, accepter quand des troupes étrangères remplissent nos villes! accepter après une déclaration mielleuse ⁶⁴⁾ pour prévenir les opinions et des moyens pour les contraindre (*sic*); accepter une constitution nouvelle de

tout un pays et la destruction de l'ancienne dans une demi-heure sur une lecture à l'impromptu, tandis que cette constitution exige qu'une fois acceptée, on ne puisse y changer un seul iota qu'après deux décrets et cinq années d'examen ⁶⁵⁾: nos nouveaux maîtres devaient un peu mieux cacher cette maladresse.

La liberté, selon tous les principes actuels, consiste à faire ses lois par soi-même ou par le moyen de ses représentants. La liberté politique surtout, à faire et à combiner mûrement soi-même ses lois politiques ou constitutionnelles. La servitude politique dans son plus haut point est quand une puissance étrangère à un Etat lui impose les lois politiques ou la constitution à son gré. C'est le comble de l'infamie et ces peuples anciens, ces Grecs, etc., ne furent des héros que pour se soustraire à un tel honneur ou pour le prévenir. Mais nous, ladres et pourris, nous ne sentons rien de tout cela et en parlant de liberté avec une orgueilleuse emphase, nous nous glorifions du fouet de servitude qui nous déchire les épaules et du fer ardent d'ignominie dont on nous brûle jusqu'à l'os.

La proclamation copiée par Marianne fait horreur; elle influe sur les volontés, elle ment, elle noircit indignement ce dont on ne sentira la perte qu'en sentant les malheurs de tout autre ordre de choses. Et ces articles sur les ministres? Grand Dieu, qu'ont-ils à se mêler de vouloir faire les lois? ⁶⁶⁾ Qu'ils se désabusent, tout ce vain appareil de liberté ne tend qu'à renverser la religion et les ministres filent avec orgueil les funestes liens qui serviront, je ne dis pas seulement à les enchaîner, mais encore à les traîner affreusement dans la boue. Quoi, ils sont allés à ces baisers de Juda ⁶⁷⁾? Que ne se bornaient-ils à obéir aux lois sans faire les *Don Quichotte* — Ces Doyens! et leur fille allant au bal! . . .

Encore si cette constitution donnait la liberté intérieure; mais elle n'est, sous de beaux mots et de beaux échaffaudages, que l'organisation de la plus monstrueuse tyrannie; et ne tend qu'à aboutir à un Directoire unique qui pourra arrêter les représentants du peuple, casser sans forme de procès les juges, les magistrats, les municipaux; qui aura l'initiative nécessaire des finances, de la paix, de la guerre, qui scellera et publiera les lois, qui disposera seul de la force armée; c'est-à-dire qui sera le plus parfait tyran. ⁶⁸⁾ O aveugles! O malheureux! Et vous voulez que tous les Suisses consentent à la même infâme servitude! Ils mourront jusqu'au dernier — ceux du moins qui sont Suisses — mais les Suisses francisés et pourris trouveront cela fort admirable et remueront ciel et terre jusqu'à ce qu'ils l'établissent et qu'ils s'enferment eux et leur patrie,

et que la flèche vous transperce le foie. O vie, que tu es amère. Liberté, liberté, précieuse consolation de l'homme social, comme on abuse de ton nom pour nous accabler de chaînes infâmes!

On a prévenu au Pays de Vaud tout ce que l'Etat de Berne faisait pour la donner. Quand il a établi une commission pour accorder sur le champ toutes les demandes raisonnables, on a dit qu'il trompait et que c'était trop tarder quand il a appelé les représentants des communes dans son sein, ce qui est le sceau de ce qu'on appelle liberté politique, on a dit que c'était trop tard; pourquoi, parce que ceux qui nous vendent comme les brebis à la boucherie veulent nous soumettre au joug étranger et y trouver leur compte.

Tu me demandes si je n'ai personne pour me dégonfler. Personne. Combien de fois j'ai jeté sur le papier les réflexions que je te présente, mais développées avec plus de soin et de force. J'écrivais ces feuilles en ma colère; je les ai jetées au feu dans ma fureur. Je voulais écrire contre ce déshonneur public qui nous souille, contre cette servitude profonde dont nous nous faisons gloire. Mais à quoi sert? Ne sommes-nous pas pourris? Non pas nos paysans; ces soldats allemands enrageaient de ce qu'on ne les mène pas à l'ennemi. Ils ne veulent point s'en aller sans se battre, ils s'indignent de ces parlementages. Ils ont fait des massues armées de pointes de fer, ils veulent aller délivrer leurs frères du Pays de Vaud, ayant reproché amèrement aux Deux-Cents qu'on les eût abandonnés; ils veulent aller à Paris tuer le Directoire. Voilà leurs propos. Le soir, ils se rassemblent en pelotons et chantent des psaumes ou des litanies, et ils valent bien les objets admirables de la Bx ⁶⁹⁾ qui n'est qu'une cruche enragée aussi vide de sens commun qu'elle est pleine de passion.

Quand le Pays de Vaud s'est déclaré indépendant, cela me faisait de la peine, sentant l'impossibilité de cet Etat, mais cela ne m'indignait pas. Aujourd'hui qu'il s'est abaissé, qu'il a plié son col, qu'on le joue et qu'il s'est prosterné sur le ventre pour avoir son bât et sa charge, il m'indigne et il ose encore parler de liberté! Je ne l'excuse qu'en pensant qu'après avoir rompu les cordages qui l'unissaient à l'Etat de Berne, sentant l'impossibilité de son indépendance, voyant son isolement et le gouffre épouvantable de la réunion prêt à l'engloutir, semblable à une brebis errante sur le lac (*sic*) sans que personne la recueille, il s'est livré à un projet monstrueux et déshonorant, par cela seul qu'il lui laissait encore l'espoir du nom de Suisse. Mais n'est-on Suisse que de nom et l'honneur et l'indépendance et la liberté n'en forment-ils pas le carac-

tère? Tais-toi, Louis, car tu crierais jusqu'à demain de cette exécration extravagante que des monstres ne manqueront pas de vouloir aussi établir chez nous.⁷⁰⁾

Avec cela, comme je suis ministre, je me soumettrai à tout, j'obéirai à toute loi qui ne m'obligera pas à renier Dieu et mon sauveur; si des mouvements me forcent à quitter Berne, j'irai à Lausanne où le culte sera aboli; je prêcherai l'Évangile dans des chambres. Ah! ils verront «nos Pasteurs», ils pensent conserver leur État! Pauvres gens! Ils se sont bien avilis en pure perte et leurs baisers à Glayre ne seront qu'à la confusion de leurs faces⁷¹⁾ — Quand Durand⁷²⁾ alla froter la sienne, on lui répond que les préjugés se taisent devant la raison puissante, ce qui signifie en style moderne que la religion se toise sous la verge de l'impunité qui a su monter sur le trône. J'ai vu cela dans un de ces bulletins⁷³⁾ qu'on m'a montré; je n'y souscris pas, parce que je doute qu'il dure trois mois et que j'y serai pour mon argent — dans trois mois vous serez Français ou Suisses. Ce Secrétan⁷⁴⁾! Il rabaisse ses talents à froter le visage du monstre pour lui ôter quelque chose de ses difformités; que ne les employe-t-il à l'abattre? J'attendais toujours de lui l'âme d'un Thrasibule, et il s'amuse à faire les Critias . . .

En voilà-t-il du dégonflement? Ce n'est pas la cent-millième partie de ma bile.

NOTES

1) M. Henri Monod, de Morges, est actuellement dépositaire de ces papiers, dont il est également copropriétaire avec les autres descendants directs du Landamman. Nous lui gardons une vive reconnaissance pour l'obligeance parfaite avec laquelle il nous en a facilité l'accès.

1a) C'est grâce à M. le Professeur Dr R. Feller que nous avons pu orienter notre recherche vers Curtat. Nous lui en exprimons notre très sincère gratitude.

On sait encore peu de choses sur le doyen Curtat pendant sa période de maturité. Sa biographie n'a pas encore été étudiée sérieusement dans son ensemble. CHARLES BURNIER a consacré une notice à ses années de formation (*Le doyen Curtat d'après ses lettres d'enfance et de jeunesse*. Lausanne 1905). A. BAUTY s'est intéressé surtout au prédicateur et au théologien, très peu au professeur et à l'homme public, dans une série d'articles, *Le doyen Curtat et son époque*, parus en 1865 dans le «Chrétien évangélique» (t. VIII, pp. 453 sq, 498 sq, 545 sq, 600 sq) et d'une information malheureusement peu sûre. Cf aussi J. CART, *Histoire du mouvement religieux et ecclésiastique dans le Pays de Vaud pendant la première moitié du XIX^{me} siècle (1798—1847)*, passim. La bibliographie des œuvres du doyen se trouve dans A. DE MONTET, *Dictionnaire biographique des Genevois et Vaudois*. Rappelons d'autre part que la collection complète de ses sermons manuscrits est déposée à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne.

M. Jean-Charles Biaudet, sous-archiviste cantonal à Lausanne, a eu l'amabilité de nous signaler une notice généalogique manuscrite de la famille Curtat, qu'il a retrouvée dans les papiers de feu William de Charrière de Sévery aux Archives Cantonales Vaudoises. Cette notice, riche en renseignements biographiques, fut rédigée par le ministre Louis-François-Henri Curtat (1801—1868), pasteur de l'Eglise Nationale à Lausanne de 1845 à 1868 et fils cadet du doyen. Elle comprenait à l'origine trois cahiers, dont le plus intéressant, sans doute, le second, tout entier consacré au père de l'auteur, a malheureusement disparu.

1b) Deux cahiers manuscrits, comprenant les copies de 55 lettres adressées à son père, à sa mère et à sa sœur, de Crassier, Bordeaux et Berne, 1772—1798. (Cote *Hist.* 3776).

2) Dans une lettre à sa sœur, du 20 mars 1798, se trouve un curieux passage: «Je ne vois pas encore clairement si le Pays de Vaud sera séparé de la Suisse Allemande ou s'il entrera dans l'unité de la République Helvétique. Je crois que nous n'irons guère bien avec les Allemands accoutumés à nous regarder comme leurs sujets et qui ne nous aiment pas; en sorte que nos droits seraient peut-être mal soutenus. Au reste, je me jette de cœur et d'âme à ce qui s'organisera pour notre commune liberté, persuadé que la République française a des vues larges et verra bien notre convenance. *Je préférerais que nous lui fussions réunis*, si l'ingratitude de notre sol et les bornes de nos ressources nous permettent de porter les mêmes charges que les Français, ou si l'on nous faisait un arrangement particulier ou une imposition locale, conforme à la portée de notre pays. Cela nous vaudrait mille fois mieux que la réunion aux Allemands. Ce ne sont là que des opinions et je me réfère à qui de droit.» Voyez aussi plus bas, p. 219.

3) Voyez plus bas, p. 219.

4) Selon M. le Professeur R. Feller, l'auteur désigne probablement Fichte et surtout Kant, qui exerça une forte influence entre autres sur Auguste Stapfer, dont les cours à l'Académie étaient suivis par de nombreux jeunes patriciens et les futures pasteurs de la partie allemande du canton.

5) Lord Robert Stephan Fitz Gerald, fils de James Fitz Gerald, 1^{er} duc de Leinster. Ministre d'Angleterre *ad interim* près le roi Louis XVI pendant les premières années de la révolution, il fut ensuite accrédité par Georges III auprès de la Diète Helvétique le 2 août 1792 et rappelé le 12 juillet 1795.

La note à laquelle il est fait allusion ici est du 30 novembre 1793. *Papiers de Barthélémy*, II, pp. 270, 277, 281, 283, etc. — Elle fut même imprimée et répandue dans le public, ce qui valut au bouillant diplomate une remontrance polie de la part du gouvernement bernois. A. v. TILLIER, *Geschichte des Freistaates Bern*, V, p. 522.

6) Après plusieurs interventions de Barthélémy, les Deux-Cents prirent le 20 août 1794 la décision de ne plus accueillir aucun émigré et de fournir à l'ambassade de France tous les trois mois une liste de ceux à qui la République de Berne donnait asile. TILLIER, *op. cit.*, V, p. 523.

En octobre 1791, une commande de 20 à 24 pièces d'artillerie fut passée aux frères Bär, d'Aarau, par un officier français, délégué du Comte d'Artois. Douze pièces bataillonnaires devaient être livrées à la fin de l'année. L'argent avait été avancé par Erlach v. Riggisberg l'ancien (Karl-Albrecht, 1765—1801, qui avait été officier dans la garde suisse, à Paris), selon un accord passé au nom de l'Electeur de Trèves.

Sur la base de ces renseignements, que le haut-commissaire en Argovie Manuel tenait de l'avoyer d'Aarau Rothpletz, le Conseil Secret donna l'ordre le 28 octobre à son représentant de racheter les canons déjà coulés, d'inviter les fondeurs à dénoncer le reste de la commande et de leur offrir une indemnité. Au début de février 1792, l'affaire était liquidée et l'officier français venait d'être expulsé par les autorités d'Aarau, avant même que le gouvernement bernois les y eût invitées.

Archives Cantonales Bernoises, *Registre du Conseil Secret*, 1791—1792, IX, pp. 280, 284, 303 et 415.

7) Le Sénat avait reçu vers la mi-novembre 1793 une requête de la classe des pasteurs de Lausanne-Vevey, l'engageant à «remédier aux progrès de l'impiété, qui faisait des progrès (*sic*) scandaleux», comme l'écrit Curtat à sa sœur le 17 janvier 1794. La commission, dont Curtat donne la composition, comprenait l'avoyer non-régnant v. Mülinen, le trésorier pour les Pays allemands Tschärner, le trésorier romand v. Muralt et le conseiller Kirchberger, auxquels furent adjoints dans la suite le doyen Wittenbach, le professeur Stapfer, le pasteur Réal et le vicaire Curtat lui-même. Cf Archives Cantonales Bernoises, *Ratsmanual* 429, pp. 120—121, 179, 180—181.

8) Allusion aux manifestations qui eurent lieu le 14 juillet 1791 à Rolle et à Ouchy. On sait qu'elles provoquèrent une rude intervention: exécution militaire, réprimande solennelle, condamnations à mort par contumace et à la réclusion, à la confiscation des biens et à l'amende, etc.

9) C'est-à-dire membres des Conseils souverains.

10) C'est l'écho des bruits qui avaient couru avec persistance. Les articles secrets du Traité de Campo-Formio ne contiennent rien de positif sur le prétendu abandon par l'Autriche du territoire de la Suisse à la République française, mais il ne s'y trouvait aucune phrase non plus sur le maintien de l'intégrité de celui-ci, et

l'on pouvait tirer avec raison des conclusions alarmantes du fait que l'Empereur déclarait se désintéresser de tous les territoires de la rive gauche du Rhin. Cf. TILLIER, *op. cit.*, V, p. 541, et LUDWIG MEYER VON KNONAU, *Lebenserinnerungen*, p. 113.

11) Barthélémy fut ambassadeur du Roi, puis de la République française, près la Diète Helvétique de février 1792 à juin 1796.

12) Cf. W. OCHSLI, *Geschichte der Schweiz im XIX. Jahrhundert*, I, p. 116, F. C. de Laharpe, qui avait été banni à perpétuité de la République comme instigateur moral de l'affaire des Uttins, ne fut pas compris dans l'amnistie. Cf. A. BETHLINGK, *Friedrich Caesar Laharpe*, I, pp. 84 sq.

13) Antoine Mangaud, parent du Directeur Rewbel, né à Belfort vers 1750, mort vers le commencement de la Restauration. Son opposition aux exactions de Rapinat entraîna son rappel. Il fut ensuite commissaire dans les ports de la Manche de 1801 à 1804.

14) Le 6 février 1798.

15) Niklaus-Friedrich Steiger de Montricher (1729—1799), fils de Niklaus Sigmund Steiger, bailli de Morges; avoyer de Thoune, sénateur, banneret, trésorier des Pays allemands, avoyer de Berne de 1787 à 1798.

16) Albert v. Mülinen (1732—1807), fils du banneret et historien Friedrich v. Mülinen; ancien bailli de Laupen, il parcourut le *cursus honorum* usuel et fut élu avoyer en 1791 contre Samuel v. Frisching et grâce à l'appui de son ami Steiger. Bon généalogiste et juriste autant qu'homme d'état timoré.

17) Les registres du Conseil Secret, qui mentionnent à plusieurs reprises les clubs vaudois et argoviens, sont muets sur ce club de la capitale. Tillier n'y fait aucune allusion non plus.

18) Erreur de date. L'occupation de Bienne est du 6 février 1798 et la dernière session de la Diète des XIII Cantons dura du 27 décembre 1797 au 31 janvier 1798. A la requête même de Berne, décidée aux Deux-Cents le 14 décembre, les délégués des cantons, aussitôt réunis, détachèrent dans cette ville quelques représentants présidés par le Zurichois Hans-Conrad Wyss. C'était une vieille pratique en cas de tension intérieure ou extérieure, mais il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une «diète particulière». Cf. TILLIER, *op. cit.*, V, pp. 545, 548. Ces représentants, au nombre de dix, tinrent une conférence extraordinaire du 2 janvier au 5 mars 1798. *Amtliche Sammlung der älteren eidgenössischen Abschiede*, VIII, pp. 264, 294.

19) 5½ bataillons, avec 2 compagnies de chasseurs et 15 pièces d'artillerie, sous le commandement du major-général Karl-Ludwig v. Erlach v. Hindelbank. Ce corps, mobilisé à la mi-décembre 1797, après l'occupation par les Français de la partie suisse de l'Évêché de Bâle, de l'Érguel et du Val de Moûtiers, fut licencié pour la moitié au bout de quelques jours. E. v. RODT, *Geschichte des Bernischen Kriegswesens*, II, p. 565.

20) Cette première mission, de caractère exclusivement bernois, se composait du major Abraham-Friedrich v. Muttach (1765—1831), l'auteur d'une «Histoire de la révolution de la République de Berne», et du lieutenant-colonel Anton-Ludwig v. Tillier (1750—?), futur président de la Chambre administrative de Berne sous la République helvétique. Ils furent envoyés à Paris à la fin d'octobre 1797, au sujet de l'expulsion du ministre d'Angleterre Sir William Wickham, que le Directoire exigea au lendemain du coup d'état de Fructidor. Le gouvernement bernois leur avait adjoint comme secrétaire Karl-Ludwig v. Haller, le futur «Restau-

rator der Staatswissenschaft», et comme conseiller le colonel Hans-Rudolf v. Weiss, bailli de Moudon, haut-commissaire en Pays de Vaud quelques mois plus tard. Le Directoire français, qui avait déjà arrêté son intervention en Suisse, refusa de recevoir les députés, sous prétexte qu'ils n'étaient pas accrédités par la Confédération, mais par Berne seule, et se hâta de les renvoyer quand il apprit que les lettres de créance de la Diète étaient sur le point de leur parvenir. TILLIER, *op. cit.*, V, p. 539; C. MÜLLER, *Die letzten Tage des alten Bern*, p. 51.

21) Ni Tillier ni les *Abschiede* (VIII, pp. 264—294) ne font la moindre allusion à cette manœuvre de chantage. Si elle eut lieu, elle emprunta probablement une voie officieuse, que peut faire supposer l'expression «secret et particulier». S'agit-il d'une initiative individuelle, étrangère à l'influence de Bonaparte, qui, lui, songeait autant aux avantages stratégiques de l'intervention en Suisse qu'à son aspect financier? — Quant à l'explication du refus des députés, elle ne résiste pas à l'examen. Jamais les députés des cantons n'auraient pris la responsabilité de repousser une ouverture semblable sans en référer à leurs gouvernements, ou plutôt à l'ensemble de la Diète. Autre invraisemblance: le traité de Tolentino, qui imposa au Pape une contribution de 21 millions de tournois, est de février 1796, et l'occupation par Berthier de la ville pontificale, consécutive au meurtre du général Duphot, est de février 1798, donc *postérieure de deux mois à la prise de contact dont il est question ici*. L'auteur se fait l'écho de bruits qui couraient. On trouve une allusion à ces rumeurs dans une lettre du 10 novembre que le bailli de Nyon v. Rodt reçut d'un correspondant de Genève. «A l'instant de l'ouverture de votre lettre, il se débitait par la ville 1) que MM. Tillier et Muttach avaient été obligés de quitter Paris sans avoir obtenu audience); 2) que la République française exigeait des Ligues suisses en général de se réunir en une seule et même république, gouvernée par une même constitution et à l'exemple de la France; 3) que la France demandait au Corps helvétique une somme de trente-sept millions...»

STRICKLER, *Actensammlung der helvetischen Republik*, I, p. 50, N° 46.

22) Ici encore, la confrontation des dates paraît détruire l'explication proposée: la prestation du serment fédéral est du 25 janvier 1798 et le rappel des représentants de Bâle à la Diète est postérieur au 5 février, jour de l'abdication du Grand Conseil de ce canton. ŒCHSLI, *op. cit.*, I, p. 121.

23) Le 31 janvier 1798.

24) Cf. R. v. ERLACH, *Zur Bernischen Geschichte des Jahres 1798*, p. 440, et STRICKLER, *Actensammlung*, I, N° 991, 994, 1050, 1054, 1073, 1075, 1076, 1078, 1081, 1084, 1086, 1094, 1105—1108.

25) Il peut s'agir d'une réminiscence du congrès de Rastatt. Le Zurichois Ludwig Meyer von Knonau, adjoint au chef de la délégation helvétique, le professeur de Tschanner, demanda au comte Lehrbach si la Confédération pouvait compter sur le secours de son maître. «N'attendez pas grand chose, lui répondit l'ambassadeur. Nous avons fait la guerre jusqu'à notre dernier kreuzer et l'épuisement de nos moyens militaires. On nous a abandonnés. Que pouvons-nous faire de plus?» L. MEYER v. KNONAU, *op. cit.*, p. 112.

A la même question, le plénipotentiaire prussien v. Görtz répondit poliment «qu'il était persuadé que, dans les circonstances difficiles que l'on traversait, la sagesse éprouvée de la Diète saurait maintenir le système politique actuel de la Suisse par un heureux alliage de cette force de résistance qui avait fait sa gloire et d'habiles concessions». *Amtliche Sammlung der älteren eidgenössischen Abschiede*, VIII, p. 277.

26) *Réponse de L. N. M. Carnot, citoyen français... au Rapport fait sur la conjuration du 18 fructidor au Conseil des Cinq-Cents. Par J. Ch. Bailleul, au nom d'une commission spéciale.* 8 Floréal an VI de la République. pp. 75—78.

27) Le major des milices Abraham-Friedrich v. Muttach (1765—1831), dont il a été question plus haut. «Capable, instruit, dévoué à sa patrie, il manquait de fermeté et de courage. Tantôt emporté par sa vive imagination et tantôt par sa vanité, il pouvait rendre d'excellents services à l'état, quand il était lui-même conduit d'une main ferme.» Ainsi le caractérise v. Stürler dans ses études généalogiques «*Berner Geschlechter*», II, en citant les vers de Voltaire sur Cicéron: «Hardi dans le Sénat, faible dans le danger, Fait pour haranguer Rome et non pour la venger.» Stadtbibliothek Bern, Mss. Hist. Helv., III, p. 65.

La proposition dont il est question ici fut présentée par Muttach à la séance du 26 février, en accord avec une trentaine de ses collègues. TILLIER, *op. cit.*, V, p. 555.

28) David-Ludwig Bay (1749—1832), de bourgeoisie non patricienne, avocat à Berne, major des dragons. Membre du gouvernement provisoire le 4 mars 1798, puis du Sénat helvétique, enfin du Directoire d'Aarau. De tendance modérée, opposée à Ochs et à la commission française, il devait être remplacé avec Pfyffer au Directoire par Ochs lui-même et par Laharpe. Cf. A. GILOMEN, *Ludwig Bay, Direktor der helvetischen Republik*, et une notice dans H. ZSCHOKKE, *Denkwürdigkeiten*, I, pp. 6—22.

29) Sans doute le Dr Albrecht Rengger, qui siégeait alors à Berne aux Deux-Cents comme représentant nouvellement élu de la commune d'Aarau. Le 8 février 1798, une proclamation fut adressée au peuple bernois par les députés des communes aux Deux-Cents. TILLIER (*op. cit.*, V, p. 558) en attribue la paternité à Rengger. STRICKLER (*Actensammlung*, I, Einleitung, p. 234) a, semble-t-il, tort d'en douter. Le texte complet de ce document se trouve dans H. FLACH, *Dr Albrecht Rengger*, pp. 100—103.

La Gazette à laquelle il est fait allusion ici est «*Les Nouvelles politiques ou Gazette de Berne*», publiée par Amédée-Frédéric Fischer et Auguste-Sigismond d'Arnay (MARKUS, *Geschichte der Schweizerischen Zeitungspresse zur Zeit der Helvetik*, p. 41); elle fit suite en 1788 aux «*Nouvelles de divers endroits*». (Communication de M. René Neuenschwander, à Utzigen.)

30) Curtat rapporte le même fait dans une lettre du 20 mars à sa sœur: «Pour moi, je prévois beaucoup de divisions entre les individus du canton allemand, qui n'ont pas l'esprit fort ouvert et qui sont tous entêtés. Autant le parti des anciens gouvernants est détruit en atomes, sans que personne pense jamais à le recueillir, autant les ordres suivants, qui aspirent bien plus à la souveraineté qu'à la liberté, tâcheront peut-être de la rétablir. Les paysans même des communes regretteraient beaucoup que les ci-devant chefs eussent *déguillé* (*verkeiglet*) le Pays de Vaud.»

31) Le 31 janvier 1798, jour de la dissolution de la Diète.

32) La requête de Payerne fut décidée par le Conseil de cette ville, sous la présidence du banneret Jomini, le 15 janvier. L'ancien banneret Gabriel-David Chuard fut désigné pour aller la présenter tout de suite. Le quartier-maître Marcuard, venu à Payerne préparer des logements pour 1000 hommes, fut prié de suspendre ses démarches. (Extrait du Manuel du Conseil, communiqué par M. A. Bürmeister.)

Le 27 janvier, à minuit, Chuard griffonna de Berne ce billet à ses collègues payernois: «Vous recevrez les incluses dans lesquelles vous verrez que LL. EE. consentent non seulement à ne point envoyer de troupes à Payerne, mais qu'elles

retireront encore celles d'Avenches, et cependant vous faites venir des troupes de Lausanne! Un membre de l'Etat vient de me faire éveiller pour m'apprendre cette malheureuse nouvelle, qui vous fait suspecter pour être de mauvaise foi et moi aussi. Au nom de Dieu, faites-les arrêter ou faites suspendre cette démarche, qui expose notre pauvre Payerne à être incendiée. C'est de quoi nous sommes menacés et je vous en dirai davantage à mon retour. Vous verrez par le griffonage de ma lettre précipitée combien je suis affecté. Le courrier que LL. EE. me donnent me presse. Si mon cheval n'était pas trop fatigué et sur les dents, je vous porterais moi-même mes dépêches. Encore un coup, un peu de patience, c'est une grâce que vous demande le plus dévoué de vos frères. (Comm. par M. A. Bürmeister). Cf. aussi TILLIER, *op. cit.*, V, p. 552.

33) Le lieutenant-colonel des milices Anton-Ludwig v. Tillier, des Deux-Cents, précédemment membre de la mission bernoise à Paris, dont il a été question plus haut. La lettre qu'il écrivit au Conseil Secret a été reproduite par H. Zschokke (*Denkwürdigkeiten*, II pp. 346—350). Tillier pria son correspondant, un certain Häusler, employé dans une maison de commerce de Berne, d'en faire connaître le contenu au public de la capitale. Il fut l'objet d'une ordonnance d'enquête. TILLIER, *op. cit.*, V, p. 562.

34) Karl-Albrecht v. Frisching (1734—1801), banneret, puis trésorier des pays de langue allemande, adversaire de l'avoyer Steiger et chef du parti de la paix à tout prix; président du gouvernement provisoire en mars 1798, membre du Conseil Exécutif helvétique en 1800; fils de Vinzenz v. Frisching, avoyer de Thoune.

Beat-Jakob Tschärner (1743—1816), bailli de St-Johannsen en 1786, colonel des milices, membre du conseil de guerre en 1796, puis du gouvernement provisoire en mars 1798; fils d'Abraham Tschärner, bailli de Trachselwald.

35) C'est-à-dire la bourgeoisie des marchands et artisans non patriciens.

36) Il s'agit en réalité du groupement du colonel v. Werdt, de la division du Seeland, que commandait le quartier-maître général v. Graffenried v. Bümpliz; il comprenait le bataillon v. Wurstemberger, 2 compagnies de grenadiers détachées, 1 compagnie de chasseurs, 1 compagnie de dragons et 4 canons. La cuvette de Lengnau, intenable dans la défensive, était une base de départ prévue dans le plan d'opérations bernois. Von Werdt fut surpris lui-même par l'offensive concentrique de trois colonnes françaises, de la valeur de 2 demi-brigades et 2 bataillons, avec 3 canons. E. MURET, *L'invasion de la Suisse en 1798*, p. 73 sq. C. MÜLLER, *op. cit.*, p. 260.

37) Cette insinuation ne paraît reposer sur rien de sérieux. Le colonel v. Büren montra au contraire beaucoup d'énergie, sinon d'habileté, dans l'exercice de son commandement. Malheureusement, sa tactique du «cordon» entraîna la dislocation soudaine de toute sa division. Rentré à Berne avec le flot des fuyards, il n'avait plus un homme sous ses ordres.

38) Le resserrement du dispositif défensif derrière la ligne de l'Aar-Singine était, quoiqu'en dise notre auteur, une nécessité, car l'attaque concentrique des Français menaçait la capitale aussi bien par le nord que par le sud, et celle-ci était déjà trop exposée pour que le général v. Erlach pût songer à une offensive de dégagement sur Fribourg, alors que Soleure venait de tomber aux mains de l'ennemi: il s'agissait, en effet, de toute autre chose que de «diverses attaques du côté de Soleure», comme notre auteur l'écrit plus loin.

39) La «Légion fidèle» du colonel de Rovéréa, qui constituait un des groupements de combat prévus pour l'offensive. Cf. *Mémoires de Rovéréa*, I, p. 315.

40) Allusion probable à l'inaction des détachements du colonel v. Tillier, à Gottstadt, et du colonel v. Gross, à Nidau. La mission attribuée à ces groupements était offensive. Les instructions en mains de leurs commandants ne prévoyaient pas l'appui mutuel au cas où ils seraient prévenus par l'ennemi; mais elles ne l'interdisaient pas. Il y a une nuance!

41) Ce corps de volontaires faisait probablement partie du groupement de Nidau. Le général v. Erlach, indigné de la passivité du colonel v. Gross, se rendit personnellement à Nidau pour limoger cet officier; il le remplaça par le colonel d'état-major Manuel. E. v. RODT, *op. cit.*, II, p. 638.

42) Il s'agit de la division du colonel F. v. Graffenried, qui avait reçu par exprès dans la soirée du 3 mars l'ordre de se retirer le plus promptement possible sur la capitale. Cet ordre émanait du conseil de guerre et fut envoyé à l'insu du général. E. MURET, *op. cit.*, p. 80.

43) Leur effectif était de 1400 hommes. E. v. RODT, *op. cit.*, II, p. 581.

44) Sur le Weissenstein, il y avait en réalité un détachement plus important, composé des bataillons v. Wattenwyl et Thormann, du Régiment Seftigen, sans leur artillerie, venus renforcer un bataillon soleurois. Exemple typique de l'éparpillement des forces. La division v. Büren était réduite, dans la plaine, où certainement l'effort principal de l'ennemi devait se donner, à 3 bataillons, 1 batterie d'artillerie et 1 compagnie de dragons, stationnés entre Soleure et Granges! E. MURET, *op. cit.*, p. 67.

45) Exactement 106.

46) Passage correspondant dans le récit de Curtat à sa sœur: «Le gouvernement provisoire, résolu de se défendre ou plutôt forcé à le faire par les clameurs des bourgeois et des paysans, s'y emploie d'une manière aussi absurde que tumultueuse. On met des tonneaux de vin au coin des rues, on porte des tas de pain et de fromage pour distribuer à tous ces soldats allant et revenant par centaines et par milliers dans la ville et l'on disait: *«A présent les affaires vont bien, à présent l'on repousse les Français sur tous les points.»* Manger et boire est toute la tactique dont on se sert. Pour moi, *qui depuis huit ou neuf ans ne me nourris que de l'histoire des gouvernements et de leurs révolutions*, je me promenais dans la ville sans mot dire et, considérant en silence cette multitude de soldats errant çà et là comme des brebis sans pasteur, les bourgeois et les habitants s'armant au hasard, l'arsenal ouvert où chacun prenait des armes, sans chef, sans ordre, sans plan; entendant dans les groupes les opinions divergeantes d'un chacun, je ne pouvais m'empêcher de crier en mon cœur: «Je vois la chute d'une République» et, oubliant complètement ma personne et ma famille, qui pouvaient être écrasées sous ses débris, je trouvais quelque beauté dans cet effroyable spectacle de ruine, comme on en trouve à la vue d'un *vaisseau* dévoré par les flammes.»

47) Cf. C. MÜLLER, *op. cit.*, p. 253; E. v. RODT, *op. cit.*, II, p. 644.

48) Bien que la responsabilité du gouvernement à l'égard de la démoralisation des troupes soit entière et grave, elle n'est pas aussi directement engagée dans cet épisode que l'auteur veut le faire croire. Dans l'atmosphère d'incertitude générale, l'indiscipline dans le détachement de la Singine avait atteint un degré tel que le colonel Louis v. Wattenwyl, commandant de la 1^{re} Division (Aar-Singine), avait pris la responsabilité d'ordonner lui-même la retraite, dans la soirée de 3 mars, pour la matinée du lendemain. C'est le gouvernement provisoire, élu sur ces entrefaites, qui lui prescrivit de rebrousser chemin, puis de céder son commandement au colonel F. v. Wattenwyl v. Koeniz, précédemment subordonné au

colonel v. Büren dans le secteur de Soleure. E. MURET, *op. cit.*, p. 91 sq. R. v. ERLACH, *Zur bernischen Geschichte des Jahres 1798*, p. 786.

49) Les contingents des Confédérés qui rejoignirent l'armée bernoise avant la chute de la capitale comprenaient 2 bataillons, 1 compagnie de chasseurs, 50 canonniers et 1 piquet de dragons zurichois, 1 bataillon uranais, 1 schwytzois, 1 glaronnais, 1 compagnie appenzelloise, et 1 saint-galloise, soit en tout 3260 hommes. R. v. ERLACH (*op. cit.*, p. 835) donne une composition du contingent zurichois légèrement différente de celle que rapporte R. v. RODT (*op. cit.*, p. 581). Ses renseignements nous paraissent plus sûrs, vu qu'il les tire du texte même de la capitulation accordée par Schauenbourg à ces troupes le lendemain de la prise de Berne.

50) Franz-Viktor v. Effinger (1734—1815), avoyer de Büren en 1778, sénateur dès 1788. Il devait rentrer en 1803 au Grand et au Petit Conseil.

51) Lettre de Curtat à sa sœur: «Le samedi, j'ai commencé à jeter les yeux sur *ma petite famille*, persuadé que les Français entreraient malgré les grandes espérances de la Bourgeoisie... Le dimanche... je rassemblai tout le monde dans ma chambre... Pour moi, j'allais et venais pour savoir à quoi en étaient les choses et je calculais l'approche du moment où nous allions être mis à feu et à sang, lorsqu'on m'a dit qu'on allait capituler. *On arbora un drapeau blanc sur le toit de la cathédrale; tout le monde en mit à ses fenêtres* et s'enferma. Il était entre dix et onze heures du matin.»

52) L'auteur oublie de mentionner ou paraît ignorer les combats de Lengnau et de Vingelz, du 2 mars, et les affaires de la Forclaz, du Sépey et de la Croix d'Arpille. E. MURET, *op. cit.*, pp. 130—133.

53) Selon l'enquête officielle de 1821—1824, le nombre exact des pertes bernoises fut de 9 officiers et 683 sous-officiers et soldats. Si l'on ajoute les victimes d'assassinats, les pertes des Confédérés et les hommes qui moururent de leurs blessures, on arrive sensiblement au même nombre, mais pour l'ensemble de la campagne, que celui que donne notre auteur pour les affaires de Fraubrunnen et du Grauholz seules. R. v. ERLACH, *op. cit.*, p. 845, en note.

54) Sigismond-Samuel v. Goumoëns (1752—1798), ancien officier au service de Hollande, chef d'état-major de la division v. Wattenwyl (I. Division, Aar-Singine). — Auguste-Abraham de Crousaz (1753—1798), colonel d'artillerie, créateur de l'arsenal de Chillon, ancien chef de la flotille bernoise du Léman.

55) E. v. RODT (*op. cit.*, p. 686), cite de pillage du château baillival de Gottstadt par les troupes démoralisées de la division v. Graffenried.

56) Albrecht Herbort, sénateur dès 1781, secrétaire du Conseil Secret, lieutenant-colonel d'artillerie. Son geste de désespoir semble aussi avoir été causé par la fausse nouvelle de la mort de son fils aîné à Gümmenen. *Correspondance du Général Brune*, publiée par M. v. STÜRLER, dans *Archiv für Schweizerische Geschichte*, XVI, p. 345, note 5.

«On l'a porté, précise Curtat dans sa lettre du 13 mars à sa sœur, à l'Île et enterré comme des autres pauvres dans une caisse de sapin portée sur une civière par deux hommes.»

57) Marie-Jean-François-Philibert Lecarlier d'Ardon, riche propriétaire picard, maire de Laon, député du Tiers aux Etats-Généraux, puis membre très jacobin de la Convention. Nommé commissaire plénipotentiaire à l'armée Brune, il se revêla intègre, mais dur. Au lendemain de la prise de Berne, c'est lui qui exigea l'arrestation de l'avoyer v. Mülinen et de sept autres membres de l'ancien gouvernement, emmenés comme otages à Strasbourg. J. L. Wurstemberger, *Lebens-*

geschichte des Schultheissen N. F. v. Mülinen, dans *Der schweizerische Geschichtsforscher*, IX, p. 74.

Jean-Jacques Rapinat, né vers 1750 à Colmar, où il mourut en 1818. Avocat, il succéda à Lecarlier comme commissaire du gouvernement français. Il conserva ses fonctions jusqu'en 1799, puis devint conseiller à la cour de Colmar.

Du commissaire ordonnateur Benoît Rouhière, nous ne savons que ce qu'en disent deux témoins peu prévenus en sa faveur: l'ambassadeur Barthélémy (*Mémoires*, p. 121): «Il (Rapinat) était secondé par un nommé Rouhière, son fidèle compagnon de pillage, qui a fait comme Rapinat la plus étrange fortune en Suisse», et l'ancien commissaire des guerres en chef de la République Gottlieb v. Jenner (*Denkwürdigkeiten*, p. 36): «Taille petite, physionomie et instruction ordinaires, il se signalait surtout par une grande activité et savait fort bien remplir les poches de ses supérieurs. C'est sa cupidité, je puis le dire, qui l'a fait chasser de Suisse. Je l'avais percé à jour. Le sachant, il me flattait et, quand il avait quelque chose à me refuser, il m'envoyait à Rapinat.»

58) Les vicissitudes de la fortune de l'ancien Etat de Berne ont fait l'objet de trois enquêtes officielles, en 1816, 1833 et 1851. La dernière provoqua une mise au point de R. WYSS, *Geschichte des Stadt- und Staatsgutes der alten Republik Bern seit dem 4. März 1798*. Bern 1853. Les confiscations opérées par les Français y sont exposées pp. 389 sq.

Le retour à Berne d'une partie du trésor de guerre, transportée le 2 mars à Interlaken, est dû à la dénonciation de Théodore Junod, d'Yverdon. *Ibid.*, p. 43; G. v. JENNER, *Denkwürdigkeiten*, p. 119, et A. F. v. MUTTACH, *Revolutionsgeschichte der Republik Bern, 1798—1815*, p. 71.

Un peu plus de 650 000 livres tournois purent être sauvées par le commissaire v. Jenner et le banquier Zeerleder, qui utilisèrent une partie de cette somme pour des buts politiques jusqu'à la Médiation et en rétrocédèrent le solde, soit fr. 642 084.10, y compris les intérêts et le bénéfice sur les cours, au gouvernement bernois le 22 mars 1821. R. WYSS, *op. cit.*, pp. 103 et 161.

Quant au chiffre de 60 millions tournois avancé pour l'évaluation des prélèvements des Français sur les propriétés publiques dans la seule ville de Berne, il paraît très exagéré. WYSS, qui n'était guère prévenu en faveur des envahisseurs welsches, les évalue à 20 957 301 livres tournois au total, en y comprenant les livraisons faites postérieurement à l'armée occupante par la Municipalité de Berne et la Chambre administrative (902 699 l. t.), la contribution imposée aux membres de l'ancien Deux-Cents (2 millions l. t.) et une taxation aux deux-tiers du produit des premiers pillages effectués dans les campagnes par la soldatesque française (2 810 686 l. t.). *Supplément*, pp. 26—27.

59) David-Louis-Samuel Mayor de Lutry, seigneur de Lully et baron de Montricher, bourgeois et assesseur baillival à Morges. *Documents Dumur*, Musée du Vieux-Lausanne (Généalogie Mayor de Lutry). *Recueil des Généalogies vaudoises*, I, pp. 88, 363, 367.

60) Cette imputation paraît manquer totalement de fondement. Elle semble viser Gottlieb v. Jenner, le commissaire des guerres en chef de l'ancien gouvernement, dont il a été question tout à l'heure. C'est le seul membre de l'ancien Etat bernois qui ait rempli ensuite une mission officielle à Paris sous la République Helvétique. D'abord mandataire officieux de la Chambre administrative de Berne auprès du Directoire français, il fut maintenu comme chargé d'affaire du Directoire Helvétique et fonctionna même, en janvier 1799, comme chef de légation. Revenu à Berne avant Brumaire, il fut encore secrétaire d'état de la République

(finances) en 1802. Pendant toute la période de l'Acte de Médiation, il fit partie du Petit Conseil et du Conseil des finances. Il siégea au Grand Conseil durant toute la Restauration et fut préfet de Porrentruy de 1815 à 1823.

Aucun ordre effectant les opérations et signé de sa main ne figure dans la volumineuse collection de documents militaires que le colonel R. von Erlach a réunie dans son recueil déjà cité *Zur Bernischen Geschichte des Jahres 1798*.

61) Jean-Rodolphe v. Wattenwyl, seigneur de Bümpliz, ancien capitaine-lieutenant au régiment von Stürler, service de Hollande. Pendant la campagne de mars, il avait rempli la fonction de quartier-maître des troupes bernoises et avait commandé la 2^{me} Division (Seeland).

62) Le pasteur Pierre-Antoine Curtat (1720—1801), vicaire au Mont-sur-Lausanne en 1749, puis pasteur à Prilly dès 1760, doyen de sa classe. Archives Cantonales Vaudoises, Bg. 13 bis, tome 21, p. 57.

63) Le premier plan de Brune, du 16 mars 1798, qui fut abandonné par le Directoire français devant la résistance générale, aussi bien des patriotes que des conservateurs. Cf. E. MOTTAZ, *La République Rhodanienne*, Revue d'histoire suisse, 1947, pp. 61—79.

64) L'ire de Curtat fut sans doute provoquée par la lecture des considérants suivants, qui figurent en tête de la déclaration de Lecarlier :

« Informé que l'empressement avec lequel s'est faite dans plusieurs cantons l'acceptation de la Constitution helvétique pourrait faire naître des doutes sur la véritable teneur de l'acte constitutionnel accepté, en ce que dans quelques cantons on a accepté purement et simplement le premier projet (*celui de Pierre Ochs*) répandu dans toute la Suisse et imprimé en français et en allemand, et que dans d'autres on y fait des modifications...

« Considérant que toute espèce d'incertitude sur un point aussi important pourrait entraîner les plus graves inconvénients,

« Considérant que, si on ne prenait des moyens prompts et efficaces, il pourrait arriver que, dans les cantons qui n'ont pas manifesté leur acceptation, de nouvelles discussions préparassent de nouvelles modifications et qu'ainsi le moment où le peuple suisse doit jouir des avantages d'une constitution libre serait encore différé... »

65) Cf. STRICKLER, *Amtliche Sammlung der Acten aus der Zeit der Helvetischen Republik*, I, p. 585, Constitution helvétique, art. 106 : « Le Sénat propose ces changements ; mais les propositions faites à ce sujet ne deviennent résolutions qu'après avoir été décrétées deux fois, en laissant écouler un intervalle de cinq ans entre le premier décret et le second. Ses résolutions seront ensuite rejetées ou ratifiées par le Grand Conseil et, dans le dernier cas seulement, envoyées à l'acceptation ou refus des assemblées primaires. »

66) De bons esprits ne partageaient pas cet exclusivisme de Curtat. Ils constataient qu'en Suisse allemande, particulièrement, le clergé protestant constituait avec les patriciens la seule élite cultivée et versée dans les affaires publiques. Son exclusion leur paraissait dangereuse. Stapfer tenta en vain de faire revenir le Directoire français sur sa décision par l'envoi d'un mémoire « Sur l'exclusion des patriciens et des ministres du culte protestant de l'exercice des fonctions publiques ». On est assez surpris de trouver au bas de ce document, parmi d'autres signatures, celle de F. C. de Laharpe, adversaire passionné des anciens gouvernants. Cf. *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte*, XXXVI, pp. 153—180.

67) Allusion au discours adressé par Glayre à l'Académie lorsque, le 8 février 1798, celle-ci vint exprimer à l'Assemblée Provisoire — un peu tardivement —

ses vœux et son adhésion. «Venez, Citoyens Professeurs, leur avait-il dit, venez recevoir dans un baiser fraternel le prix de vos anciens travaux et l'encouragement pour ceux qui vont suivre.» M. BRUN, *op. cit.*, p. 116, en note. *Peuple Vaudois, Bulletin Officiel*, du 8 février 1798, n° 8, pp. 38—39.

68) Cf. STRICKLER, *Amliche Sammlung*, Constitution de la République Helvétique, art. 76, 77, 79 et 82.

69) Nous serons reconnaissant à qui voudra bien nous proposer la solution de ce rébus.

70) Il s'adresse à lui-même.

71) Nouvelle allusion à l'allocution que prononça le président Glayre en accueillant la délégation envoyée à l'Assemblée provisoire par l'Académie de Lausanne le 8 février 1798. Voyez plus haut, p. 17.

72) Jacques-François Durand (1727—1816), Français converti, naturalisé bourgeois de Pully en 1756, consacré ministre en 1763 après avoir fait ses études à Lausanne tout en gagnant sa vie, pasteur à Berne dès 1768, puis professeur d'histoire ecclésiastique, de statistique et de morale à l'Académie de Lausanne. A. de MONTET, *Dictionnaire biographique des Genevois et Vaudois*, I, p. 260.

L'enseignement de ce professeur, tenu pour un rhéteur superficiel et froid, contribua, quelque vingt ans plus tard, à déclancher parmi ses étudiants la réaction du Réveil. M. BRUN, *op. cit.*, pp. 129—130.

73) «Que les préjugés disparaissent devant la raison puissante et respectée.» On trouvera le résumé de ce discours de Glayre, tel que Curtat l'a eu sous les yeux, dans le «*Peuple Vaudois, Bulletin officiel*», du 8 février 1798, n° 8, p. 39. Il reflète assez bien les conceptions de la francmaçonnerie, dont le président de l'Assemblée provisoire était l'un des principaux adeptes en Pays de Vaud, nommé Grand Maître du nouveau «Grand Orient national helvétique romand», le 1^{er} décembre 1810. Cf. Dr EDMOND JOMINI, *Pierre-Maurice Glayre, Homme d'Etat vaudois et helvétique (1743—1819)*, éditions de la Grande Loge Suisse Alpina, n° 2, p. 45. F. RICHON, *Notes d'histoire maçonnique, La carrière maçonnique de Maurice Glayre*, *Revue Alpina*, n° 3, mars 1941, pp. 54 sq.

74) Probablement Louis Secrétan (1758—1839), avocat, président du Grand Conseil Helvétique 1798—1799, membre de la Consulta en 1802, Conseiller d'Etat vaudois 1818—1830, président du Tribunal d'Appel 1830—1839.